

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 MARS 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Lundi Cinq du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : Mme Ghislaine GISORS (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ACQUISITION PAR LA COMMUNE
DES FONCIERS
CADASTRÉS BZ 932-933-934-935
SIS AU BOURG**

CM-2018-1S-DAU-08

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

Vu les articles L.1111-1 et L.1212-1 du code de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du Domaine en date du 10 janvier 2018 ;

Vu le courrier des conjoints BOREL en date du 5 février 2018 ;

Vu les avis favorables des commissions "Travaux" et "Urbanisme et Aménagement du Territoire" en date du 7 février 2018 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à ces acquisitions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'acquiescer les parcelles cadastrées BZ 932-933-934-935 d'une superficie totale de 2a 13ca sises au Bourg, au prix de quarante mille quarante-quatre € (40.044,00 €).

Article 2 : D'imputer la dépense au budget 2018 de la Ville.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

09 MARS 2018

Et publication ou notification
le

09 MARS 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 5 mars 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Acquisition par la Commune des fonciers cadastrés BZ 932-933-934-935 sis au Bourg

Date de transmission de l'acte : 09/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2018

Numéro de l'acte : CM20181SDAU08 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180305-CM20181SDAU08-DE

Date de décision : 05/03/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.2. Acquisitions de 0à 75 00€